

Propriétaire : accéder à son espace personnel sur Visale.fr

[Accéder au Service en ligne](#)

Permet au propriétaire d'obtenir l'acte de cautionnement auprès d'Action logement. Le propriétaire doit tout d'abord créer son espace personnel sur le site Visale.fr . Le propriétaire peut ensuite faire ses démarches.



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)